

La Cour d'Appel de Reims vient de condamner la coopérative [ACOLYANCE](#) / T : 03.26.85.75.55, située à Reims (Marne), ainsi que la coopérative de Chartres (Eure-et-Loir) [SCAEL](#) / T : 02.37.20.30.40, dans l'affaire qui les opposaient à Blétanol. La Scael devra, pour des retards enregistrés depuis 2009, livrer quelques 223 000 tonnes de blé à Blétanol. Les deux partenaires avaient en effet voulu en 2009 renégocier leur contrat, du fait de la montée rapide des prix du blé. Un recours en cassation pourrait être effectué.

www.groupe-scael.com